

U.F. INFOS

Votre mensuel du syndicat **UNSP** Secteur Finances

AVRIL 2016



IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

JURISPRUDENCE

LA POLYVALENCE ILS L'ONT INVENTÉE...

**CODE DES IMPÔTS
SUR LES REVENUS 1992**

Article 18, AL/CR 02
Premier repas (déjeuner) 0,55 EUR
Deuxième repas (repas principal) 1,09 EUR
Troisième repas (souper) 0,84 EUR
302,40 EUR
Logement, chauffage, éclairage 0,74 EUR
266,40 EUR

DIRECTIVES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

**À
L'AIDE
!!!**

Décision
COM/6
28.04.2
Qualifi
l'un ac
Achat

IMPÔT DES PERSONNES MORALES

**COMMENTAIRES
ADMINISTRATIFS**

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

DÉCISIONS ANTICIPÉES

CIRCULAIRES

Trouver
un autre
boulot

AVIS

F 2016/1
RESOLUTION
JURISPRUDENCE
EN MATIÈRE
POUR LES MAR
CHANDIS DE
JOURNAUX

Décision
TVA n°
E.T.125.655
dd.
13.03.2014

Exemptions
Code TVA
art. 39 à
44 bis

19.02.2016 - Avis
relatif à la
déduction fiscale
pour capital à
risque - Taux
pour l'exercice
d'imposition 2017

**QUESTIONS
PARLEMENTAIRES**

**CONVENTIONS
PRÉVENTIVES
DE DOUBLE
IMPOSITION**

Tax shelter
CIR 1992
Art. 194 ter

Circulaire
AGFisc N°
42/2015
(E.T.125.567)
dd.
10.12.2015

Numero 6430
Bases forfaitaires
de taxation
PHARMACIEN
(Art. 342, § 1er,
alinéa 2 CIR92).

Really need
HELP

PROCÉDURE

**ARRÊTÉS
ROYAUX**

**LÉGISLATION
EUROPÉENNE**

... ET VOUS LA SUBISSEZ !

SOMMAIRE



**AGFISC & AGPR
NON À LA
POLYVALENCE !**

8

10

**MUTATIONS –
MUTATIONS D’OFFICE
OÙ EN EST-ON ?**



**LES
FONCTIONNAIRES
VONT ENCORE
PAYER !**

15

INFOS BUREAUX

4 Fedorest

AG DOCPAT

5 Pannes informatiques répétées

AG D&A

6 Lutte antiterrorisme, masse d’habillement...

INTERPELLATIONS DE L’AUTORITÉ

7 Jobs@fin, neutralisation du 22 mars

ENQUÊTE COMMUNICATION

12 Résultats et conclusions

REVUE DE PRESSE

14 Index, économies et Panama Papers

PLAN DE PERSONNEL

16 Quid des recrutements de 2015 ?

16 PRIME SYNDICALE

ACTUALITÉS PARLEMENTAIRES

17 Centralisation de la cellule Prix de transfert

18 BON DE COMMANDE GUIDES FISCAUX

EUROPE

19 Soutien de Solidaires Douanes et Panama Papers

20 PARCE QUE NOS VALEURS SONT IMMORTELLLES...



**UNION NATIONALE
DES SERVICES PUBLICS
Secteur Finances**

Rue des Colonies 18-24 Bte 4, 1000 BRUXELLES

@ : info@unsp-finances.be

☎ : 0032 – (0)2 - 218.16.59

SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>

Compte bancaire Cotisations :

BE15.0003.2562.2330

N° ISSN : 1372-5548 / Bureau de dépôt : Bruxelles X
ne paraît pas en juillet et en août

Editeur responsable

Aubry Mairiaux

Rédacteur en chef

Eric Brisbois

Collaborateurs

Virginie Bulthez – Stéphanie Dechevres

Marc Dessart – Philippe Dumont

Gérard Haustrate – Nathalie Lekeux

Jean-Sébastien Noville – Myriam Tomiello

Cathy Verschraegen – Emmanuel Zamariola

Crédits photographiques

www.epictura.fr



Belgium Leaks

La Belgique va devoir partir à la pêche pour trouver huit milliards d'euros supplémentaires d'ici 2018.

Voici ce qu'annonçait en substance Philippe Donnay, Commissaire au Plan, dans les colonnes du *Soir* le 1^{er} avril. Et il ne s'agissait malheureusement pas d'un poisson. Et pendant que la Belgique tente toujours tant bien que mal de se remettre des funestes événements du 22 mars, une nouvelle bombe baptisée *Panama Leaks* éclate au grand jour. Pas d'images sanglantes à diffuser en boucle sur les chaînes de télévision, cette fois. Pourtant, dans de nombreux cas, le sang a coulé en toute discrétion. Montages dans des paradis fiscaux, sociétés offshores, sociétés-écrans, hommes de paille, trafics d'armes, fraude pétrolière, blanchiment, crime organisé... Le scandale est gigantesque. Plus encore que celui des *Offshore Leaks* de 2013, pour lequel de trop nombreux citoyens belges impliqués ont réussi à passer entre les mailles du filet. Faute parfois de preuves, mais aussi de moyens alloués à la Fonction publique, et notamment au SPF Finances !

Quel est donc le lien entre ces huit milliards d'euros à trouver, les attentats de Bruxelles et les *Panama Leaks* ? La faillite de l'État belge, évidemment ! Et ce ne sont pas les nouvelles mesures d'économie à venir qui vont aider notre plat pays à se redresser. Immanquablement, les citoyens qui n'ont pas d'autres choix que de remplir leurs obligations fiscales vont à nouveau être amenés à mettre la main à la poche. Les services publics vont également encore subir des coupes budgétaires drastiques. Et pendant que les politiciens populistes qui nous gouvernent s'occupent à détricoter la Fonction publique et à compter sur la *compliance* du secteur privé, fraudeurs, criminels et terroristes disposent de plus en plus d'espace pour s'organiser.

Pourtant, si le terrorisme est un phénomène relativement nouveau dans nos régions, on ne peut pas dire qu'il en va de même pour la fraude.

Comment les 732 Belges impliqués dans les *Panama Leaks* ont-ils pu échapper à toute forme de contrôle ? Pourquoi a-t-on dû à nouveau compter sur un lanceur d'alertes et un formidable travail journalistique pour que ces informations remontent à la surface ? Par manque de collaboration du monde bancaire, certainement. Mais aussi et surtout parce que le SPF Finances ne dispose pas des moyens pour lutter contre cette forme de fraude. Parce que le SPF Finances a perdu près d'un quart de ses effectifs en l'espace de dix ans. Parce que via le *datamining*, l'application Stirco et la mesure de la charge de travail, le SPF Finances a mis en place un système qui empêche les agents de véritablement creuser dans les dossiers qui en vaudraient la peine. Parce que la formation au SPF Finances, pourtant réputée comme pointue au 20^e siècle, s'est littéralement effondrée au cours des dernières années. Parce qu'il n'y a jamais eu aussi peu de volonté politique pour lutter contre la fraude. Et si les beaux et grands discours d'apparence parviennent toujours à convaincre les plus crédules, les agents sur le terrain vivent au quotidien la déliquescence de leur département. L'aliénation de leur travail !

Le navire Belgique fuit de toutes parts. Incompétence ou mise en pièces savamment orchestrée ? Il n'y aura de toute façon jamais personne pour rendre des comptes. Au pire, on remplacera l'une ou l'autre marionnette du gouvernement par une autre. Mais on a eu beau changer les acteurs à de nombreuses reprises, le spectacle reste tout aussi déplorable et affligeant.

Pourtant, les lanceurs d'alerte, dont l'UNSP fait partie, réclament à cor et à cri depuis bien trop longtemps qu'on investisse de toute urgence dans la Fonction publique. Mais les responsables politiques font la sourde oreille. Bien trop occupés à tenter de satisfaire leurs partenaires économiques au détriment de la société. Pour combien de temps encore ?



Ce 24 mars s'est tenu un Comité de concertation de base (CCB) Fedorest. En voici les informations principales :

Augmentation de prix des boissons et cafés

Le prix des boissons passe de 0,70 à 0,80 € (Coca, Fanta...) et de 0,20 à 0,35 € pour le café (75 % d'augmentation !!!).

L'Autorité précise qu'elle ne gagne rien sur ces produits, que les entreprises gérant les appareils automatiques ont décidé ces majorations. Ces augmentations seront toutefois en vigueur non seulement dans les appareils automatiques, mais également dans les restaurants et cafétérias.

Un café à 0,35 €, cela commence à faire cher ! De nombreuses firmes privées offrent l'eau et le café à leurs employés (ce que l'UNSP a plusieurs fois demandé au Comité de concertation sociale). Pourquoi pas le SPF Finances ? De plus, quand on voit qu'un paquet de pads d'une marque connue coûte environ 4 € pour 36 pièces, soit 0,11 € le café, et donc 3 fois moins cher que le café des automates placés dans nos bâtiments... Au final, ce sont les entreprises gérant ces appareils qui se sucent sur notre dos !

L'UNSP avait pourtant demandé au comité de consultation sociale que les budgets soient réorientés et redemande de trouver une solution.

De nouvelles fermetures

Malheureusement, nous n'avons pas reçu de plan concret relatif aux fermetures envisagées à moyen terme.

Nous avons appris en cours de réunion :

- la fermeture envisagée du restaurant de Vielsalm fin 2016 (par manque de clients). Les derniers chiffres de fréquentation sont attendus. L'Autorité analyse actuellement les possibilités de réchauffer sur place des repas cuisinés ailleurs. Le personnel serait reclassé dans l'installation principale ou dans une annexe ;
- à Namur, le restaurant sera fermé fin 2016 également (fin de bail). Une cuisine temporaire sera aménagée au rez-de-chaussée de la cité administrative, permettant notamment de réchauffer des repas produits ailleurs. Le personnel sera employé au réchauffage des plats et au service à table. La nouvelle cuisine est attendue au plus tôt pour 2021, lorsque la nouvelle CAE sera construite ;
- à Bruxelles, le restaurant du 19 H fermera définitivement fin janvier 2017.

Qualité des repas

Vous êtes nombreux à nous signaler que les portions diminuent et/ou que la qualité des repas est en baisse dans de nombreux restaurants.

L'UNSP a une nouvelle fois interpellé l'Autorité à ce sujet. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que les gens ne fréquentent plus le mess. De nombreux agents seraient prêts à payer un peu plus à condition que la qualité s'améliore et que les quantités soient suffisantes.

L'UNSP a redemandé une enquête de satisfaction à ce sujet (NDLR déjà demandée en juin 2014).

Nous avons également précisé qu'il faut veiller à la variété de l'offre, car la même semaine du poulet puis de la dinde, puis de la dinde panée, cela lasse... De plus, nous ne sommes pas favorables à l'uniformité. Le but n'est pas d'arriver à une cuisine de type Sodexo. Il faut au contraire de la qualité, quitte à augmenter les prix si nécessaire.

Nous constatons que la diététicienne est présente depuis 2 ans sans amélioration concrète.

Manque de personnel

Voici reçu un état des lieux relatifs à l'exécution du plan de personnel 2015 : la fonction de manager n'est pas remplie, de plus 6 agents de niveau C et 9 agents D n'ont pas encore été recrutés (réserve de recrutement épuisée).

L'UNSP a proposé qu'on demande au Selor d'assouplir les conditions d'inscription à la sélection (ex. : diplôme cours du soir ou expérience – il avait, par exemple, été refusé un chef étoilé, car il fallait x années d'expérience en cuisine de collectivités). Nous avons également insisté pour que les procédures soient relancées au plus vite.

Vu le non-recrutement d'étudiants en 2016, nous avons insisté pour que Fedorest trouve une solution pour la période des vacances afin de ne pas perturber les demandes de congé du personnel. On ne devrait jamais en arriver à devoir limiter les congés par manque de personnel.

Clients externes au SPF Finances

Outre le SPF Finances, les autres départements et institutions ne participent pas au financement de Fedorest.

L'Autorité a décidé que, dès le lancement des caisses automatiques (normalement prévu mi-2016), soit les départements cotisent dans Fedorest (des discussions sont en cours), soit leurs agents ne pourront plus venir se restaurer dans nos mess ou alors, devront payer le prix réel du repas (entre 14 et 17 €).

Si nous pouvons comprendre l'Autorité à ce propos, cette décision risque de diminuer encore la fréquentation de certains restaurants et mettre en péril leur survie à très court terme.



Des pannes informatiques : encore et toujours...

Suite à notre demande de communication par les agents des fréquences des pannes récurrentes des applications du SPF Finances, un agent du pilier Mesures & Évaluations (cadastre) nous a envoyé un récapitulatif des pannes de l'application STIPAD pour la période allant du 18 au 29 janvier 2016.

L'Autorité a beau tenter de dédramatiser la situation, les chiffres sont plus qu'alarmants :

LUNDI 18	Arrêts de 11 h 05 à 11 h 50 et de 15 h 35 à 15 h 50
MARDI 19	Arrêts de 10 h 48 à 11 h 15 et de 14 h 10 à 14 h 40
MERCREDI 20	Arrêts de 9 h 25 à 9 h 35, de 10 h 39 à 10 h 55, de 10 h 59 à 11 h 15, de 15 h à 15 h 04 Arrêt du système MEOW de 14 h 55 à 15 h 15
JEUDI 21	Arrêts de 9 h à 9 h 15, de 10 h 50 à 11 h 20, de 15 h 40 à 15 h 49
VENDREDI 22	Arrêts de 10 h 40 à 10 h 49 et de 13 h 55 à 14 h 07
LUNDI 25	Arrêts de 10 h 10 à 10 h 15 et de 11 h à 11 h 31
MARDI 26	Arrêt de 14 h 15 à 15 h
MERCREDI 27	Arrêts de 14 h 10 à 14 h 25 et de 15 h 50 à 15 h 57
JEUDI 28	Arrêts de 11 h 14 à 11 h 28, 14 h 53 à 14 h 58 et 15 h 10 à 15 h 33
VENDREDI 29	Arrêt de 15 h 13 à 15 h 22

EN 10 JOURS, PRÈS DE 7 HEURES PERDUES POUR CHAQUE AGENT !

Le temps perdu AU MINIMUM sur une période de 10 jours ouvrables s'élève à donc 412 minutes, soit 6 heures et 52 minutes par agent !!!

Considérant qu'une année complète de travail compte en moyenne 220 jours, cela représente donc 9 064 minutes perdues sur une année complète de travail, soit 151 heures, soit près de 20 jours de travail qui se transforment en une véritable source de stress – et ce, pour un seul agent – en raison d'applications défectueuses.

EN EXTRAPOLANT, CELA DONNE UNE PERTE ANNUELLE DE 20 JOURS DE TRAVAIL PAR AGENT !

Or, il y a actuellement 3 019 agents travaillant à l'Administration de la Documentation patrimoniale (hors agents des Hypothèques), représentant un total de 2 648,6 agents en équivalent temps plein. Le calcul est donc simple, ces pannes informatiques représentent une perte de 52 972 jours de travail pour l'ensemble des agents de l'Administration de la Documentation patrimoniale, soit 240 années de travail perdues ! Six carrières complètes perdues en l'espace d'une seule année !

Les chiffres énoncés ci-dessus auront beau être taxés de cascade de présomption, il n'en reste pas moins que la situation est dramatique pour les agents dans les services. Et les agents de la Documentation patrimoniale sont loin d'être les seuls.

Efficacité et efficience, ce ne sont pas que des mots vains à répéter sans cesse dans un joli rapport. Le nombre d'agents diminue chaque année, la quantité de tâches qu'on attribue à ceux qui sont toujours en poste, elle, ne diminue pas.

Si on attend des agents qu'ils fassent toujours plus avec moins, le minimum qu'on attend de l'Autorité, c'est que le peu qu'elle met à disposition des agents fonctionne également de manière efficace et efficiente.

Il serait grand temps pour nos responsables de commencer à traiter cette grave problématique plutôt que de réaliser des enquêtes sur les sources du stress dans notre département. Le stress commence là où les outils à disposition des agents s'arrêtent. Au sens propre comme au figuré...

POUR L'ENSEMBLE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE, CELA DONNERAIT 52 972 JOURS DE TRAVAIL PERDUS CHAQUE ANNÉE !

ET ILS OSENT AFFIRMER QUE L'INFORMATIQUE EST LA SOLUTION !



SPF FINANCES

AG Douanes et Accises

Participation active des douaniers à la lutte antiterrorisme

Ce 22 mars, nul besoin de vous le rappeler, notre pays a été victime du terrorisme. Si nous n'avons aucune victime à déplorer au sein des douaniers présents à l'aéroport de Zaventem, nous ne sommes pas moins éprouvés par ces attaques, et toutes nos pensées s'adressent aux familles endeuillées.

Une telle attaque nécessitait une réaction immédiate. Une cellule de crise a immédiatement été créée au sein du SPF Finances. Des psychologues ont rencontré, au plus tard le lendemain des attentats, les agents présents sur le site au moment des explosions.

Avant de poursuivre cet article, nous tenons à saluer tous nos collègues douaniers qui depuis lors ont réalisé des efforts supplémentaires afin de prêter main-forte aux forces de l'ordre, dans des conditions très difficiles et éprouvantes.

En effet, dès le 1^{er} avril, le Centre de crise fédéral a demandé à l'Administration générale des Douanes et Accises d'apporter son soutien afin que la Police fédérale et la Défense puissent dégager une capacité supplémentaire dans le cadre de la menace terroriste.

Des douaniers armés ont été réquisitionnés afin de réaliser des missions de contrôle sur 13 sites sensibles, notamment dans les ports (Anvers), les aéroports (Ostende, Zaventem, Deurne, Gosselies, Bierset), à la gare internationale de Bruxelles-Midi ainsi qu'à certains points-frontières. Plus aucun congé ni récupération ne leur est octroyé jusqu'à nouvel ordre.

Nos douaniers armés assistent la police et l'armée dans les tâches qui se limitent au contrôle des biens et des bagages et sont pour ces missions spécifiques sous commandement de la Police fédérale.

Ce 12 avril, nous rencontrons l'administrateur général des Douanes et accises afin de faire le point.

Nous déplorons qu'une réunion urgente n'ait pu être organisée plus tôt. Malgré les premières mises en garde lors des attentats contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015 et lors des attentats de Paris en novembre, nous constatons que nos douaniers sont toujours en déficit de formation, d'équipement. Des jeunes douaniers armés sont parfois envoyés remplir ces missions en ayant à peine participé à 3 exercices de tir. Que dire des postes Astrid non opérationnels !

Nous entendons bien la volonté de l'administrateur général de pouvoir réagir vite face à cette situation sans précédent, avec un maximum d'efficacité. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Pour l'UNSP, il est donc nécessaire de baliser au mieux quelles sont les attentes de la cellule de crise envers les douaniers, en restant bien dans le champ de leurs compétences et dans la légalité.

Des dispositions vont être prises afin que chacun puisse conserver les heures de récupérations qui n'ont pu être prises durant la période de référence.

Il a été garanti par l'Autorité que toutes les heures prestées (même au-delà de 11 heures par jour) seront récupérées.

L'UNSP a par ailleurs demandé qu'elles puissent être payées (ou récupérées, au choix de l'agent).

Les heures excédentaires dites historiques, qui devaient être prises par les agents avant la date limite du 31/12/2016, pourront être prises jusqu'au 30/06/2017. L'UNSP a également demandé de ne pas mettre de verrou de date, étant donné qu'à ce jour, l'Administration n'était pas en mesure d'annoncer la fin de cette réquisition.

Si cette situation devait perdurer, il convient de permettre aux agents de prendre congé, car dans de telles conditions de stress, impossible de travailler 7 jours sur 7 sans augmenter les risques d'accidents, de surmenage. L'Administrateur général s'est engagé à apporter une réponse rapide à cette situation et indique qu'il ne faut pas faire une lecture *militaire* de la note.

L'Autorité a également tenu à exprimer sa gratitude et sa satisfaction envers les douaniers qui n'ont ménagé aucun effort et se sont mis au service de la Nation. Encore bravo à eux. Nous en avons profité pour rappeler à la hiérarchie des dossiers qui dorment depuis trop longtemps dans les cabinets ministériels, à savoir la mise en place d'une véritable prime de risque pour les douaniers et la mise à jour du système des tantièmes préférentiels pour les fonctions pénibles (le service actif). Faire aboutir ces dossiers serait un beau gage de la considération que l'Autorité leur porte.

Masse d'habillement

Pour des motifs de cohérence opérationnelle, le Bureau de la Masse d'habillement, précédemment sous l'autorité du Service FAG + Masse d'habillement, est placé dorénavant sous l'autorité du président du Conseil de la Masse.

La nouvelle législation relative à la mise à disposition de l'uniforme, en cours d'élaboration, confèrera un caractère

formel et durable à cette dépendance fonctionnelle liant le président du Conseil de la Masse et l'organe d'exécution de ce dernier, le Bureau de la Masse d'habillement.

L'UNSP félicite le président du Conseil de la Masse pour cette reconnaissance méritée du remarquable travail accompli sous son autorité. Par la même occasion, l'UNSP remercie tous les membres du

Conseil et du bureau de la Masse qui ont contribué par leur dévouement au redressement de ce service indispensable à l'Administration générale des Douanes et Accises.

Espérons enfin que la cohérence annoncée soit effective et que ce dossier avance...

Des investissements, c'est bien, mais sans personnel...

La douane belge a récemment commandé un scanner pour avions et hélicoptères capable de détecter la présence de produits de contrebande dissimulés à l'intérieur des appareils. Ce système sera installé à Brussels Airport. Ce scanner mobile sera principalement utilisé dans la lutte contre le commerce illégal de cigarettes et le transport de stupéfiants via la technique du *rip-off*. Cette méthode consiste à dissimuler de la drogue ou autres produits de contrebande dans les portes ou les dispositifs de réfrigération des avions, si bien que les trafiquants n'ont plus qu'à récupérer la marchandise à l'arrivée.

Au total, ce sont 12 millions d'euros qui ont été investis pour l'acquisition de ce nouveau scanner, mais aussi de scanners à bagages supplémentaires destinés aux aéroports de Zaventem, Liège et Charleroi ainsi que d'une amélioration des scanners en place dans les ports d'Anvers et de Bruges.

L'UNSP ne peut que se réjouir de tels investissements... Malheureusement, au vu des carences en personnel et sans engagements massifs au cours des prochaines années, ces acquisitions risquent d'allonger la liste des grands travaux inutiles.

Pour parler à un correspondant, tapez 3... NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ

Offre restrictive d'emploi Jobs@fin

Ce mardi 5 avril, de nombreuses offres concernant l'Administration générale de la Fiscalité ont été publiées sur le site *jobs@fin*. Pour la plupart de ces offres, les emplois sont ouverts aux agents de niveau A3 des différentes entités du SPF Finances, qu'ils soient statutaires ou contractuels. Or, pour certaines offres, l'accès est limité aux agents appartenant aux centres PME concernés.

Comment expliquer que pour un poste de chef d'équipe gestion PME Bruxelles II, Mons ou Namur, les offres sont ouvertes à tout agent de la classe A3 du SPF Finances, alors que pour un même poste de chef d'équipe gestion PME Liège ou Charleroi, l'emploi n'est accessible qu'aux agents de la classe A3 du centre PME de Liège ou Charleroi ? Il en est de même pour les offres *Expert soutien opérationnel ISOC*.

Des offres de *Chef de team adjoint* pour certains centres P sont également ouvertes aux agents A1 et A2 des différentes entités du SPF Finances, mais l'offre pour un chef de team adjoint au centre P Liège n'est ouverte qu'aux agents du centre P Liège.

Les agents constatent une discrimination de traitement étant donné qu'une même fonction est ouverte à tous pour certaines résidences et limitée à une catégorie très restreinte pour d'autres résidences.

Dès lors, l'UNSP a interpellé le président du Comité de direction afin que soient levées ces restrictions pour les offres dont la candidature n'est accessible qu'aux agents de la résidence.

Le département met en avant les possibilités de carrières, la flexibilité et le bien-être. Le maintien de ces restrictions d'emplois, au-delà du fait qu'elles sont inéquitables et discriminatoires, est contraire aux valeurs que le management souhaite mettre en avant.



Demande de neutralisation de la journée du 22 mars

De nombreux agents se trouvaient à Bruxelles ce tristement célèbre 22 mars. C'était un peu le chaos, des sirènes hurlaient dans tous les sens, la téléphonie mobile était saturée et, jusqu'à 16 h, plus aucun train ne circulait au départ de Bruxelles.

Si une des recommandations était de rester dans les bâtiments, il a été laissé à l'appréciation de chacun de rentrer par ses propres moyens. On doit saluer au passage l'Administration des pensions qui a même affrété des cars pour permettre à ses agents de rentrer chez eux.

Vous avez donc été nombreux à être choqués par la communication de P&O sur intranet qui, dans ces circonstances exceptionnelles, n'a pas *neutralisé* les prestations horaires de l'après-midi.

L'UNSP a immédiatement sollicité un peu plus d'empathie auprès de la direction et demandé expressément de neutraliser cette journée au vu des circonstances et de l'état émotionnel des agents.

Nous avons donc été très surpris lors d'une réunion informelle de l'attitude du président qui préfère attendre une décision de la Fonction publique, suite à une demande du collège des présidents des SPF.

Cette discussion est reportée à une réunion ultérieure, affaire à suivre donc !

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse aux courriers suivants :

- adaptation de la manière la plus humaine possible des **règles de mutations pour de graves raisons sociales ou familiales** (1 mois – président du Comité de direction)
- **traduction en allemand de la liste prédéfinie des objectifs Crescendo** (1 mois – directeur P&O)
- **paiement des primes linguistiques – proratisation** (2 mois – directeur P&O).



SPF FINANCES

AG Fiscalité & AG Perception et Recouvrement

POLYVALENCE

Ils l'ont imaginée...

L'Autorité attend des agents qu'ils deviennent polyvalents. C'est le cas à l'Administration générale de la Fiscalité (AGFisc), notamment en termes de TVA et d'impôts sur les revenus, mais aussi à l'Administration de la Perception et du Recouvrement (AGPR).

Le but affiché par nos managers est de diminuer le nombre d'interlocuteurs au sein du SPF Finances pour les contribuables et assujettis.

Dernièrement, lors de la présentation de la stratégie de l'AGFisc, l'Autorité nous a fait une présentation angélique de cette fameuse polyvalence. Nos managers ne semblent y voir que des avantages.

... et vous la subissez !

Le discours de l'Autorité est aux antipodes des réalités de terrain et des réactions que nous avons reçues :

L'Autorité se rend-elle compte de la difficulté de contrôler par exemple les mêmes frais sans avoir les mêmes règles, les mêmes documents ?

Quelle perte de temps pour se coordonner, pour préparer le contrôle, puis lors du contrôle ! On ne sait pas couper le contribuable ou le comptable en deux pour répondre à nos questions, qui sont différentes.

Être efficace dans les deux matières est impensable !

Le déséquilibre est trop grand entre le nombre d'agents des contributions et de la TVA. Les agents TVA sont pratiquement tous les jours en contrôle et n'ont pas le temps de préparer les dossiers...

Organiser sur place une visite conjointe TVA/CD (comme le faisaient les anciens centres de contrôles, mais avec un nombre de dossiers bien moindre !) n'a aucun sens : les législations sont différentes, les procédures de contentieux sont différentes, les problématiques de ventilation de taux TVA, d'exemptions, de prorata de déduction, de limitation des frais suivant forfait sont étranges aux CD !

Sous prétexte de ne déranger qu'une seule fois le comptable en fixant un rendez-vous commun, on le déränge au final deux jours d'affilée et on multiplie les demandes de renseignements pour se justifier auprès du management d'un travail de plus en plus administratif !

À l'AGPR, l'administrateur répondra que la procédure de recouvrement est la même et que nous ne sommes plus des agents TVA, CD ou RNF, mais des agents du recouvrement. Et donc qu'il faut seulement pouvoir maîtriser les méthodes de recouvrement. Mais il oublie que les réglementations ne sont pas harmonisées, que des différences existent toujours et que les programmes sont différents.

Le gros problème est bien sûr le manque de formations approfondies et le manque de connaissances techniques pour pouvoir offrir un renseignement correct aux « clients » ! En effet, ceux-ci ne téléphonent pas seulement pour savoir pourquoi l'huissier est à leur porte, mais aussi pour avoir des explications sur le pourquoi de la créance ! On nous répondra de les renvoyer à leur service de taxation ! Encore faut-il savoir lequel avec tous ces changements ! Je trouve ça gênant, tellement peu professionnel et frustrant de devoir avouer mon ignorance au redevable ou à son comptable ! Ce qui m'est déjà arrivé plus d'une fois... Bravo pour l'image de marque du SPF Finances !

Nous ne sommes pas dupes !

Les managers ont-ils été réveillés un matin par une petite voix divine leur indiquant que la polyvalence était LA solution ? Non, évidemment. Sont-ils tombés sur la tête ? Euh, non plus...

Ne soyons pas dupes : **LA POLYVALENCE EST LA CONSÉQUENCE DIRECTE DE LA PÉNURIE DE PERSONNEL AU SPF FINANCES.** Les managers bouchent simplement les trous, tant que c'est encore possible... C'est dans ce cadre qu'ils prônent cette fameuse polyvalence !



Quid des ingrédients nécessaires à la mise en place de cette polyvalence ?

La formation

L'apprentissage de l'autre impôt ou taxe nécessite tout d'abord un sérieux investissement en formation.

Cette dernière doit être accessible à tous les agents et pas seulement à une ou deux personnes par service. Cette formation doit comporter une approche théorique, mais aussi pratique.

Précédemment, cela aurait été envisageable... Mais le directeur P&O a eu l'idée farfelue de détruire les centres de formation professionnelle !

Bref, l'ingrédient « formation », indispensable, semble en rupture de stock !

L'expérience et le transfert de compétence

Si la formation est nécessaire, elle est loin d'être suffisante : contrôler efficacement un impôt s'apprend sur le terrain, demande de l'expérience. Cela prend des années...

Un transfert de compétences des anciens vers les nouveaux est nécessaire. L'idéal aurait été de pouvoir constituer des binômes TVA/ISR afin que chacun puisse apprendre de l'autre sur le terrain. Or, il y a actuellement un déséquilibre flagrant dans la majorité des bureaux, où les agents originaires de la TVA sont sous-représentés. L'apprentissage sur le terrain est donc voué à l'échec, compte tenu de la mauvaise répartition des agents. Pourtant, l'Autorité avait la possibilité d'éviter cette problématique en utilisant par exemple d'autres exigences de fonction lors du basculement 3.

Des adaptations législatives

La polyvalence des contrôles pose de nombreux problèmes (tâches de contrôle différentes, procédures et prescriptions différentes, périodes de contrôle différentes...). Nous avons interrogé les managers à ce propos et notamment concernant les éventuels changements législatifs envisagés. Et nous n'avons reçu aucune réponse !

Conclusion

Nos managers prônent la polyvalence, mais aucun des ingrédients nécessaires n'est présent : la formation est insuffisante, les agents n'ont plus l'expérience requise, le transfert des connaissances n'est pas organisé, et les harmonisations législatives nécessaires ne sont pas réalisées.

Pour envisager la polyvalence des agents, toutes ces mesures auraient dû être mises en place des mois à l'avance ! Quel incroyable défaut de prévoyance ! Les managers ont tout simplement pris le problème à l'envers ! Ils ont lancé leur projet sans en construire les fondations !

De toute évidence, la polyvalence est une hérésie dans l'état actuel des choses. Cela aurait pu être possible avec une meilleure préparation sur le terrain, des équipes plus équilibrées, des formations théoriques et pratiques pour tous les agents dès leur entrée en fonction dans leur nouveau poste. Or, ce n'est pas le cas. Les basculements se sont précipités et l'Autorité n'a absolument rien anticipé !

Et qui sont les victimes ? Les agents de terrain, évidemment... Mais aussi, très vite, les Finances publiques... De telles décisions mettent évidemment à mal l'équilibre budgétaire de notre pays. Les managers assumeront-ils ces erreurs à l'avenir ? Nous nous permettons d'en douter !

Quelles sont les solutions ?

Impossible malheureusement de revenir sur le passé, les négligences du basculement, le manque de recrutement à la TVA, le démantèlement des CFP...

L'UNSP S'EST TOUJOURS OPPOSÉE À CETTE POLYVALENCE DES AGENTS ! C'EST TOUJOURS LE CAS, PLUS QUE JAMAIS ! La polyvalence, c'est le nivellement par le bas du SPF Finances ! Nous ne pouvons l'admettre.

NOUS REVENDIQUONS DES AGENTS SPÉCIALISÉS DANS UN IMPÔT ET FORMÉS À CET EFFET (comme le sont généralement les avocats fiscalistes et les experts-comptables).

Dès lors, nous ne pouvons que réclamer à cor et à cri **DES RECRUTEMENTS MASSIFS AU SPF FINANCES ET, PARMIS CES RECRUTEMENTS, L'AFFECTATION DE NOMBREUX AGENTS À LA TVA !**

En attendant le recrutement et la formation de ces agents, l'UNSP revendique au minimum :

- l'organisation de cours pratiques et théoriques pour tous les agents dont on attend la polyvalence ;
- la réduction du plan de travail, d'une part pour les agents qui doivent effectuer des missions dans l'impôt qui n'est pas leur impôt d'origine, ou l'augmentation du nombre de points attribués par mission, et d'autre part, la réduction du plan de travail des agents qui sont appelés à épauler leurs collègues, principalement en matière de TVA. On ne peut demander à ces agents de se dédoubler en permanence, de réaliser un plan de travail complet, tout en étant sollicités de toutes parts par leurs collègues de l'ISR ;
- la suppression jusqu'à nouvel ordre d'objectifs de productivité en ce qui concerne les missions effectuées dans l'autre impôt. Exiger des agents qu'ils obtiennent 75 % de dossiers productifs dans un impôt qu'ils ne peuvent pas maîtriser constitue un parfait non-sens. Cette suppression d'objectifs doit être généralisée et officialisée.

UN PEU MOINS PIRE QUE TRÈS

Mutation – mutation d’office – résidence administrative...

Où en sommes-nous ?

Rappel

Comme le front commun syndical vous l’a expliqué lors des assemblées générales du personnel, le gouvernement attaque notre statut.



Les dangers principaux

- la fin de la mutation objective et transparente sur base de l’ancienneté ;
- la généralisation de la mutation d’office ;
- l’extension géographique des résidences ;
- de nouvelles fermetures de résidences.

Deux constats

- Vous travaillez à Bruxelles : cela permet de vous y garder à vie (perpétuité) !
- Vous travaillez en province : votre place n’est plus garantie (siège éjectable) !

L’Autorité pourra du jour au lendemain changer votre résidence administrative et vous envoyer travailler n’importe où en Wallonie ou à Bruxelles.

Une réforme qui fera bien plus de dégâts que le basculement 3.

Conclusion

- » Vous serez taillables et corvéables à merci !
- » Très loin de la notion de *bonne personne à la bonne place* !

Certes, deux petites améliorations...

Suite aux négociations au Comité B, à une certaine pression syndicale (à laquelle l’organisation des AG au SPF Finances n’est certainement pas étrangère), le projet a connu quelques petites améliorations.

• La suppression de l’extension des résidences administratives

Concernant les résidences administratives, l’arrêté royal en vigueur actuellement précise que *le président du Comité de direction affecte les agents aux différents services situés dans la même résidence administrative, selon les besoins des services. Par même résidence administrative, on entend les services qui sont situés dans la même commune.*

Le gouvernement voulait ajouter : *le président du Comité de direction peut déterminer que plusieurs communes forment une même résidence administrative. Dans ce cas, la résidence administrative ne peut comprendre des communes dont les centres respectifs sont éloignés de plus de 25 kilomètres.*

Finalement, cet alinéa ne sera pas ajouté.

• La mutation à l’ancienneté à nouveau envisageable

Alors que la mutation à l’ancienneté était totalement supprimée dans le projet initial, une fenêtre s’est légèrement ouverte sur cette possibilité.

L’article 49 § 2 proposé après modification est le suivant : *L’agent de l’État peut, à sa demande, obtenir une mutation vers un service établi dans une autre résidence administrative, à condition qu’il réponde aux exigences de la fonction à conférer.*

Lorsque plusieurs agents de l’État sont candidats pour une mutation vers une même résidence administrative, l’emploi est attribué au candidat qui répond le mieux aux exigences de la fonction à conférer. Le président de Comité de direction peut organiser un test afin de vérifier quel candidat répond le mieux aux exigences de la fonction.

Il détermine également la procédure selon laquelle les emplois à conférer par mutation sont annoncés, selon laquelle les agents de l’État peuvent poser leur candidature pour ceux-ci.

Si plusieurs candidats à la mutation vers la même résidence administrative répondent de manière égale aux exigences de la fonction à pourvoir, les agents sont mutés selon l’ordre de priorité suivant :

- l’agent dont l’ancienneté de classe ou de grade est la plus élevée ;
- à égalité, l’agent dont l’ancienneté de service est la plus élevée ;
- à égalité, l’agent le plus âgé.

La balle est envoyée vers chacun des SPF. C’est donc clairement le président du Comité de direction qui aura la main : à lui de décider si on réalise un test ou si on tient compte de l’ancienneté.

PIRE, ÇA RESTE TRÈS MAUVAIS !

Mais des avancées largement insuffisantes et très peu productives au SPF Finances

Malgré ces avancées, ce projet reste imbuvable ! Comme le précise le titre de cet article, un peu moins pire que très pire, cela reste très mauvais !

1. Aucune avancée concernant la mutation d'office

L'article concernant la mutation d'office est maintenu. Une épée de Damoclès au-dessus de votre tête !

On voudrait nous faire admettre que déplacer un agent est normal, alors qu'hier encore, il s'agissait d'une mesure disciplinaire, et non des moindres ! Impensable !

2. De nombreuses fermetures de bureaux annoncées

Comme vous le lirez en fin d'article, de nombreuses nouvelles fermetures de bureaux sont annoncées... Aucune avancée sur ce point !

3. La suppression de l'extension des résidences administratives aura peu d'effet au SPF Finances

Vos résidences administratives ne seront pas étendues. C'est

bien, mais il s'agissait du plus petit des dangers sur la table des négociations et, au final, tout ce que cette amélioration apportera, c'est une indemnité de 6 mois pour les agents concernés.

Car, au SPF Finances, cela ne va pas empêcher l'Autorité de fermer des bâtiments et de déplacer les agents via la mutation d'office (au lieu de les déplacer au sein de la même résidence).

4. La mutation à l'ancienneté au SPF Finances : un leurre

Nous le savons tous, en matière de mutation, l'Autorité ne semble plus jurer que par jobs@fin.

L'ancienneté semble complètement niée... au bénéfice de critères beaucoup moins transparents...

Nous ne pouvons l'admettre, et cela d'autant plus que les pertes de temps liées aux différents examens jobs@fin sont considérables et totalement déraisonnables en cette période de pénurie de personnel.

Et pourtant...

Malgré cela, au niveau fédéral (Comité B), **deux organisations syndicales ont marqué leur accord pour avancer sur ces textes !**

Bien loin des discours tenus lors des assemblées générales du personnel, nous direz-vous...

Peut-être espèrent-ils encore obtenir quelques avancées ?

D'autres SPF moins concernés par ces mesures ont certainement pesé dans la balance...

Chaque syndicat reste libre de ses opinions. Néanmoins, nous ne comprenons pas cette position.

Tout est-il perdu ?

Au niveau fédéral (Comité B), il faut avouer que c'est mal parti...

Pour le SPF Finances (Comité de Secteur II), les modalités d'application doivent être négociées. Ce sont celles-ci qui vont toucheront directement.

TOUT EST DONC ENCORE À JOUER AU SPF FINANCES !

Gageons que le front commun restera uni sur les revendications précitées.

Mutation : début des négociations au SPF Finances

L'UNSP a été très ferme sur le contenu et l'agenda de ces négociations.

Au vu des suggestions du personnel rencontré lors des AG, de fortes avancées doivent être obtenues très rapidement.

À défaut, nous nous ferons entendre ! **SANS AVANCÉES RAPIDES, NOUS ENTAMERONS DES ACTIONS !**

Vos délégués ne manqueront pas de vous tenir informés.

RÉSULTATS DE NOTRE ENQUÊTE COMMUNICATION

En 2014, le SPF Finances avait lancé une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de ses agents, notamment en ce qui concerne la communication du département. Lors de la publication des résultats de l'enquête, il apparaissait que 54 % du personnel ne trouvaient pas l'information qu'ils souhaitaient sur l'organisation et son fonctionnement, 60 % ne recevaient pas une bonne information sur l'organisation et son fonctionnement et 59 % n'étaient pas informés dans les temps sur les changements susceptibles de les affecter. Des résultats pour le moins dramatiques pour une organisation telle que le SPF Finances.

Il était temps pour l'UNSP de jauger à son tour la satisfaction de ses affiliés au regard de sa communication. Aussi, une enquête a permis à tous les affiliés qui le souhaitaient de donner leur avis sur notre communication en général, et plus précisément sur les divers canaux que nous allons passer en revue ci-après.

U.F. Infos

Concernant votre revue mensuelle, vous trouverez ci-après les moyennes des résultats de satisfaction, sachant que les notes possibles allaient de 0 à 10 (0 signifiant pas du tout d'accord, et 10, tout à fait d'accord)

L'information publiée est complète	8
L'information publiée est claire	8,2
L'information publiée est utile	7,8
La mise en page est attrayante	7,9
Les informations importantes sont mises en évidence	8

En ce qui concerne le contenu, 72 % ont affirmé lire en priorité les articles concernant le SPF Finances, suivis par ceux concernant l'actualité propre à l'UNSP, les interpellations de l'Autorité, les combats et négociations en cours (57,3 %) et par la rubrique du Raalditout (42,7 %).

91,5 % pensent qu'il ne faut pas créer de nouvelle rubrique et 70 % estiment qu'il ne faut supprimer aucune rubrique.

Parmi les nombreux commentaires relatifs à l'U.F. Infos, beaucoup d'enthousiasme, mais aussi une remarque qui est apparue à plusieurs reprises, à savoir votre souhait d'accorder une plus grande visibilité à nos délégués. Nous en avons pris bonne note.

Conclusion et changements envisagés

En lançant cette enquête, nous vous avons promis de tenir compte de vos réflexions en opérant des changements concrets.

Contrairement à d'autres, nous tiendrons notre promesse.

Pour l'UF Infos :

- globalement, vous êtes satisfaits de votre mensuel ;
- dès les premières réponses reçues et l'intérêt marqué pour les actualités propres au SPF Finances, nous avons orienté nos articles vers des informations propres à chaque administration ;
- nous allons également aérer nos articles afin de rendre la lecture plus agréable et mettre en évidence les informations importantes ;
- une nouvelle rubrique sera créée : elle visera à vous présenter nos délégués.



Site internet www.unsp-finance.be

Voici les moyennes des résultats obtenus en ce qui concerne votre satisfaction par rapport à notre site internet, sachant que les notes possibles allaient de 0 à 10 (0 signifiant pas du tout d'accord, et 10, tout à fait d'accord) :

L'information publiée est complète	7,7
L'information publiée est claire	8,6
L'information publiée est utile	7,7
L'information publiée est suffisamment fréquente	7,8
Le design est attrayant	7,1
Le site est convivial	7,1
L'accessibilité à l'information est facile	7,1

Vous y recherchez principalement des infos sur l'actualité du SPF Finances (56 %), des renseignements d'ordre pratique (46 %), des informations sur les réformes en cours (38 %), des infos sur la carrière, le statut, les pensions (25 %), et des infos sur les actions entreprises par l'UNSP (20 %).

Dans vos remarques, vous êtes plusieurs à avoir exprimé le souhait de voir s'améliorer la convivialité de notre site internet, mais aussi de pouvoir retrouver les coordonnées de nos délégués accompagnées de leur photo. Certains d'entre vous souhaitent également que les informations importantes soient mises plus en avant.

Conclusion et changements envisagés

Il y a 5 ans, nous avons créé notre site internet actuel. Des centaines d'actualités, de nombreuses publications, des actions, des mobilisations... À force d'y ajouter des informations, un tel site devient rapidement une réelle usine à gaz...

C'est pourquoi, afin de rendre ce site plus convivial, afin que vous retrouviez plus rapidement les informations importantes, nous avons décidé de modifier totalement sa structure, son design... Encore quelques mois de patience...

Autre changement demandé : d'ores et déjà, il vous est possible d'obtenir les coordonnées de vos délégués (accompagnées de leur photo) sur notre site actuel sous la rubrique *Qui sommes-nous ? / Notre structure / Les délégués*.



Communication globale UNSP

Enfin, la communication globale de l'UNSP a obtenu les moyennes suivantes, sachant que les notes possibles allaient de 0 à 10 (0 signifiant pas du tout d'accord, et 10, tout à fait d'accord)

La communication globale de l'UNSP est de qualité	8,1
La communication globale de l'UNSP est suffisante	7,7
La communication globale de l'UNSP est excessive	2,4
La communication globale de l'UNSP m'est utile	7,9

La communication globale de l'UNSP dans son ensemble a reçu une note moyenne de 7,8/10.

Parmi les remarques des répondants, nous avons relevé à plusieurs reprises votre souhait de pouvoir identifier plus facilement les délégués, d'avoir des contacts plus réguliers avec ces derniers dans vos bureaux, et une communication accrue en période d'actions.

Conclusion

Nous tenons tout d'abord à remercier tous ceux qui ont pris le temps de répondre à notre enquête et de nous avoir fait part de vos nombreux commentaires. Ces derniers ne pouvaient évidemment pas tous figurer dans cet article, mais sachez qu'ils seront tous examinés.

Si vous êtes manifestement globalement satisfaits de la communication au sein de l'UNSP, vos réponses et vos remarques vont nous permettre de continuer à améliorer notre communication dans les semaines et les mois à venir, toujours dans le souci de répondre au mieux à vos attentes.



Revue de Presse

Retrouver huit milliards en trois ans

(Trends Tendances, 7/4/2016)

L'économie belge a du mal à se redresser. Alors que le gouvernement peine à trouver ce dernier milliard pour boucler son budget 2016, le Bureau du Plan lui annonce qu'il faudra trouver huit milliards d'euros en trois ans. Ou 322,72 milliards de francs belges, pour ceux qui ont toujours un peu de mal avec le passage à l'euro.

On a par ailleurs la joie d'apprendre que les efforts structurels supplémentaires à faire *seront concentrés sur le niveau fédéral puisque, d'après l'analyse du Bureau du Plan, le déficit à l'horizon 2021 provient du Fédéral (-1,8 %) alors que les entités fédérées dégageraient un surplus de 0,2 %.*

Des chiffres, des tableaux. Mais quel est le coût réel pour la société de cet acharnement à dépecer la Fonction publique fédérale ? En termes de lutte contre la fraude. En termes de sécurité. En termes de bien-être. Ces coûts ne peuvent évidemment pas être chiffrés et insérés dans des tableaux. Mais ils existent bel et bien. Malheureusement, les responsables de notre pays n'en ont cure.



Sigmundur David Gunnlaugsson, la chute d'un chevalier blanc

(www.levif.be, 5/4/2016)

Leur Premier ministre, Sigmundur David Gunnlaugsson, étant impliqué dans le scandale des *Panama Papers*, les citoyens islandais ne lui ont pas laissé d'autre choix que de présenter sa démission. Le voyant quelque peu réfractaire à l'idée d'abandonner son poste, près de 4 000 Islandais descendus dans la rue pour manifester leur colère ont finalement poussé le vilain bonhomme vers la sortie.

Les faits sont sans équivoque, il a été pris la main dans le sac. Aucune marche arrière n'était possible.

Aucun responsable politique n'a été cité jusqu'à présent en Belgique. Il ne faut donc pas s'attendre à de quelconques remaniements du gouvernement. Même si certains de nos responsables politiques sont occupés à prendre des mesures qui affecteront bien plus notre pays, ses citoyens et ses agents publics que n'importe quelle ouverture d'un compte offshore. Ici, le détournement de fonds organisé par le gouvernement est tout aussi abject que légal. Le contribuable va continuer à se serrer la ceinture pendant que les multinationales débatteront leurs cadeaux. Et on ne peut malheureusement pas affirmer que les 120 000 personnes descendues dans la rue en 2015 ont pu infléchir les plans de la *Suédoise*.



Le retour de l'indexation salariale aura lieu plus tôt que prévu

(L'Écho, 31/03/2016)

Suite à une brusque accélération de l'inflation en mars 2016, principalement en raison des taxes sur l'électricité, le saut d'index imposé par le gouvernement prendra fin un an plus tôt que prévu. Le prochain franchissement du seuil devrait avoir lieu en juillet prochain selon le Bureau du Plan. Cela implique que les salaires des fonctionnaires devraient être indexés au mois de septembre.

Nul doute cela dit que cette indexation ne compensera pas les coûts engendrés par l'inflation.



Panama papers : les banques françaises sommées de déclarer leurs activités offshore

(www.lemonde.fr, 7/4/2016)

Selon les sources du journal *Le Monde*, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), gendarme des banques, a demandé aux établissements bancaires français un reporting complémentaire sur leurs activités dans les pays considérés comme des paradis fiscaux, après les révélations des *Panama papers*.



Si les citoyens belges sont supposés déclarer leurs avoirs détenus à l'étranger, en ce compris dans des paradis fiscaux, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on ne peut pas compter sur la *compliance* tant souhaitée par l'Autorité de la part des contribuables.

Peut-être serait-il temps de durcir le ton auprès des intermédiaires, comme l'a fait la France. Le secteur bancaire a beau s'insurger contre de telles déclarations en avançant que les banques n'ont jamais encouragé la fraude fiscale, il y a manifestement des failles dans le système actuel.

FONCTION PUBLIQUE

LES FONCTIONNAIRES VONT ENCORE PAYER !

Dans sa recherche de l'équilibre budgétaire, le gouvernement Michel n'a malheureusement pas modifié d'un iota sa fâcheuse habitude : ce sont les fonctionnaires qui vont payer.

Pourtant, plus que jamais, les alternatives existaient. Par exemple, lutter enfin efficacement contre la fraude fiscale et récupérer les milliards d'euros d'évasion fiscale qui échappent chaque année aux caisses de l'État belge (le dossier *Panama Papers* en est une nouvelle preuve). Ou encore récupérer les centaines de millions d'euros liés aux *excess profit ruling* (pour lesquels, de manière incompréhensible, l'État belge a fait appel de la décision de la Commission européenne).

Non, une nouvelle fois, le gouvernement a préféré continuer à creuser la tombe dans laquelle il pousse petit à petit la Fonction publique belge !

Le gouvernement envisage différentes mesures (à l'heure d'écrire ces lignes, nous ne pouvons malheureusement que retranscrire ce qui est paru dans les médias, car nous ne possédons pas plus d'informations) :

1. Rupture de contrat en matière de pension

Fin de la bonification pour diplôme

Dorénavant, une cotisation sera demandée aux fonctionnaires s'ils souhaitent que leurs années d'étude soient prises en compte dans le calcul de leur pension de retraite.

Il s'agit à nouveau d'un manque de respect des engagements pris envers les agents de l'État. Les fonctionnaires devront travailler plus pour une pension moindre !

Fin des tantièmes préférentiels

Les tantièmes préférentiels – soit une fraction plus avantageuse servant de base au calcul de la pension – ne seront supprimés qu'à l'issue des travaux du Comité national des pensions sur la prise en compte de la pénibilité de certaines fonctions.

Les douaniers seront-ils concernés par cette mesure ? Le service actif sera-t-il au contraire étendu comme le demande l'UNSP (des agents des niveaux C et B n'en bénéficient pas) ? Impossible de répondre à ces questions puisqu'aucun des ministres concernés ne daigne répondre à nos courriers !

Fin du système de pension des fonctionnaires

S'il y a une rupture de contrat scandaleuse, c'est bien celle-là : le gouvernement veut aligner les pensions des fonctionnaires sur celles du secteur privé.

Or nos pensions sont en-dessous de la moyenne européenne. OK pour un alignement, mais en augmentant les pensions du secteur privé !

Fin du bonus pension

Preuve qu'il ne s'agit que d'économies budgétaires : le gouvernement a supprimé le *bonus pension* pour ceux qui travaillaient au-delà de 61 ans. Quand on vous dit *travailler plus longtemps pour une pension moindre* !

2. Congé de maladie

Le gouvernement remet en cause le mécanisme permettant d'épargner des congés de maladie, mécanisme bien utile en cas d'une maladie grave.

Le gouvernement décide donc de faire des économies sur le dos des agents qui seront malades, notamment pour une longue durée. Honteux !

La pension automatique pour maladie sera également supprimée et remplacée par un système d'allocation pour incapacité de travail.

3. Départ anticipé

À l'image de ce qui a été décidé pour le secteur privé, le nombre de possibilités de départ anticipé sera considérablement réduit.

4. Emploi

Encore et toujours des diminutions de personnel dans la Fonction publique.

Comment garantir un service public de qualité dans ces conditions ? Sans parler de la lutte contre la fraude fiscale...



L'UNSP ne peut admettre cet acharnement aveugle.

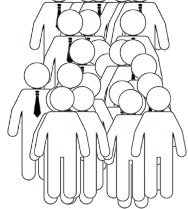
La lutte contre la grande fraude fiscale doit être une priorité dans les faits et pas uniquement dans les paroles :

le SPF Finances fait partie de la solution et non du problème !

**AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES,
L'UNSP SOUTIENDRA TOUTES LES ACTIONS VISANT À
DÉFENDRE LES FONCTIONNAIRES DANS CE COMBAT.**

N'hésitez pas à consulter vos délégués.

Plan de personnel



Depuis des mois, l'UNSP interpelle l'Autorité afin de savoir où nous en sommes dans l'exécution du plan de personnel 2015. Les recrutements ont-ils été réalisés ?

Nous avons enfin obtenu une partie des réponses :

1. À peine 75 % des engagements prévus concrétisés

Au total, 1.896 engagements étaient prévus. Seuls 1.396 ont été concrétisés au 31/03/2016. 136 personnes presentent encore leur préavis afin d'entrer en fonction.

Il reste dès lors 490 recrutements de 2015 non encore réalisés (162 à l'AGFisc, 108 à l'AGD&A, 46 à l'AGDP, 37 à l'AGPR et à l'ICT...) !!! Suite à divers recalculs, **seuls 349 seront peut-être concrétisés** et sont reportés au plan de personnel 2016.

Pour justifier ce retard, l'Autorité a rejeté la faute sur le SELOR... Cette déresponsabilisation devient lassante...



2. Recrutement à l'ISI : tout sauf exceptionnel ! Aucun budget supplémentaire !

En ce qui concerne les 99 recrutements exceptionnels annoncés par le ministre pour l'AG ISI : malgré la demande expresse du SPF Finances, aucun budget n'a été obtenu, à l'exception de 6 recrutements A2 pour lesquels un budget supplémentaire a été attribué. Les 93 recrutements restants ont donc dû également être pris en charge sur les crédits de personnel existants du SPF Finances.

Vous appelez cela un recrutement exceptionnel ?!?

3. Des difficultés de recrutement

L'UNSP a demandé qu'une analyse soit menée pour identifier les difficultés rencontrées dans le recrutement (procédure, insuffisance de lauréats, difficulté d'attirer des jeunes...).

4. Recrutement pour les contact center, les front office et de traducteurs

L'UNSP a renouvelé sa demande récurrente visant le recrutement de traducteurs et le renforcement des effectifs pour les contact center et les front office.

5. 200 départs volontaires du SPF Finances par an

Plus de 200 agents quittent volontairement (donc hors pension, hors Rosetta...) le SPF Finances chaque année. **Sur les 5 dernières années, cela représente 1.137 départs de notre département, soit plus de 20 % des recrutements autorisés !**

C'est énorme ! Mais doit-on s'en étonner dès le moment où le management fait tout pour démotiver le personnel et où le politique ne cesse d'attaquer et de brimer les fonctionnaires ?

Au lieu de s'attaquer aveuglément à l'absentéisme, nos managers feraient mieux de concentrer leurs efforts afin de motiver les agents à rester dans le département !

6. Plan de personnel 2016

Il sera négocié en mai. Le crédit budgétaire (masse salariale) est à la baisse, qui l'eut cru... Dur, dur, d'autant plus qu'un index va enfin nous être accordé. Comme si cela ne suffisait pas, l'Autorité nous a déjà précisé que les résultats du prochain contrôle budgétaire ne sont pas encore entièrement connus et pourraient encore générer un effet négatif. **Des rumeurs courent actuellement selon lesquelles une obligation de sous-utilisation du crédit 2016 pourrait être imposée**, ce qui pourrait avoir pour effet de ralentir l'exécution du plan de personnel.

Voilà qui nous fait craindre le pire !

Pourtant, même le président du Comité de direction et le manager de l'AGFisc affirment que nous sommes en pénurie de personnel et que d'ici quelques années, le contrôle fiscal devra être abandonné ! Ne pas recruter massivement serait tout simplement suicidaire pour l'État belge ! Au grand bonheur de certains ? Il serait peut-être temps que les autres partis du gouvernement s'en rendent compte...

7. Malgré nos demandes, nous n'avons reçu aucune réponse dans les dossiers des fonctions supérieures et des frais de séjour.

Prime syndicale 2015

N'oubliez pas de nous envoyer l'original de votre formulaire de demande de prime syndicale après l'avoir **daté, signé** et y avoir indiqué **lu et approuvé** et **votre numéro de compte bancaire** aux endroits *ad hoc*.

Il n'y a qu'une seule adresse pour nous l'envoyer :

UNSP – Secteur Finances, Rue des Colonies, 18-24, bte 4 à 1000 BRUXELLES

CENTRALISER LA CELLULE PRIX DE TRANSFERT : UNE ABERRATION !

Question écrite n° 416 de Georges Gilkinet (Ecolo-Groen) du 22 juin 2015 au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale — réponse du 26 février 2016.

Interrogé sur l'évolution des contrôles sur les prix de transfert, le ministre des Finances a donné les chiffres suivants :

	2013	2014	2015
Nombre de contrôleurs (équivalent temps plein)	26,2	29,1	25,6
Missions de contrôle entamées	228	272	190
Majorations de revenus dans le chef de la société	106 124 134,46 €	957 537 779,98 €	133 024 677,11 €
Majorations de revenus dans le chef de tiers	512 304,41 €	3 441 216,96 €	0
	103 737 292,94 €	259 029 878,18 €	17 579 587,84 €

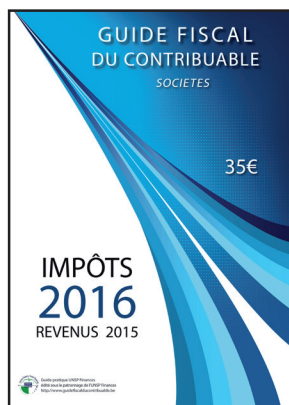
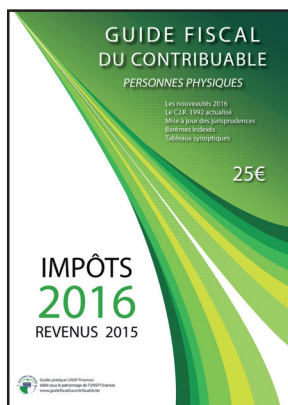
Le ministre précise que *dans le cadre de la mise en place de l'administration des Grandes Entreprises au 1^{er} juillet 2015, il a été décidé d'une part de centraliser la cellule Prix de transfert à Bruxelles, sans mise à disposition de contrôleurs par les Centres GE locaux et d'autre part d'augmenter le nombre de contrôleurs que compte la cellule.*

Pourquoi n'avoir pas autorisé la mise à disposition de contrôleurs par les centres Grandes Entreprises locaux ? Si l'Autorité estime qu'il existe suffisamment de moyens de ne pas se déplacer à Bruxelles, via notamment le télétravail et le travail au bureau satellite, il existe également suffisamment de moyens pour pouvoir travailler sur des dossiers de manière décentralisée, impliquant de ne se déplacer que dans le cadre de réunions de travail ou évidemment de contrôles sur place. Cette soif de centralisation à tout-va ne se justifie en rien.

Le ministre ajoute d'ailleurs que *dans le plan du personnel 2015, le recrutement de 20 niveaux A1/A2 est prévu. Il s'agira de recrutements sur base d'un profil spécifique uniquement pour la cellule Prix de transfert.*

Les agents qui contrôlent les prix de transfert ont pourtant besoin d'expérience avant d'être véritablement efficaces et efficients sur le terrain. En se privant délibérément de l'expertise de certains agents qui travaillent en province et qui ne souhaitent pas se voir attribuer Bruxelles comme résidence administrative, l'Autorité se prive d'éléments compétents et parfois déjà fonctionnels en matière de prix de transferts. Une vraie perte pour le SPF Finances et pour les recettes fiscales, surtout qu'il faudra dès lors compter exclusivement sur la formation dispensée par l'Académie, qui semble déjà avoir bien du mal à trouver suffisamment de ressources pour gérer les besoins en formations suite au basculement 3.





Taxes directes * Action Prévente

Édition 2016 UF-INFO

L'UNSP - secteur Finances, organisation syndicale autonome des services publics, est heureuse de vous présenter ses guides fiscaux consacrés à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés.

**Impôt des personnes physiques – Prix de vente : 25,00 €
GRATUIT POUR NOS MEMBRES (sur demande expresse)
Version FR ou NL**

Rédigé bénévolement par des membres de l'UNSP-secteur Finances, experts en fiscalité de l'Administration, cet ouvrage représente une somme de connaissances concentrées dans un manuel de référence pour tous les utilisateurs, professionnels ou intéressés, qui ont besoin d'une information rapide mais complète concernant les matières fiscales. Le travail de l'équipe de rédaction et du syndicat s'inscrit, depuis le début, dans une démarche citoyenne d'information objective. L'ouvrage présenté à votre lecture est particulièrement complet et didactique. Articulé sur les cadres et les rubriques de la déclaration fiscale, il aborde chaque aspect en profondeur, dans un langage accessible.

Impôt des sociétés – Prix de vente : 35,00 €

Rédigé sous forme de vade-mecum par Francis Michel et Roland Rosoux, spécialistes reconnus et appréciés, cet ouvrage est réactualisé chaque année. Plus spécialisé que le *Guide fiscal du contribuable – Personnes physiques*, il constitue un outil précieux pour tous les professionnels qui souhaitent avoir à portée de la main un relevé des références relatives à l'impôt des sociétés.

**Commandez via notre site
www.guidefiscalduecontribuable.be**

GUIDE FISCAL I.P.P. – SORTIE PREVUE DES PARUTION DE LA DECLARATION AU MB	PRIX PROMOTIONNEL JUSQU'AU 30/4	QUANTITE	TOTAL (TTC)
VERSION FR	20,00 EUR		
VERSION NL	20,00 EUR		
GUIDE FISCAL ISOC – SORTIE PREVUE DES PARUTION DE LA DECLARATION AU MB	PRIX PROMOTIONNEL JUSQU'AU 30/4	QUANTITE	TOTAL (TTC)
VERSION FR	25,00 EUR		
PACKAGE IPP + ISOC	42,00 EUR		

FRAIS D'ENVOI	5,00 €
à verser anticipativement sur le compte BE91 0682 2450 1776 :	TOTAL

OFFRE EXCLUSIVE PERSONNEL DES FINANCES

Nom

Prénom

Adresse

CP + Ville

Tél.

E-mail

N.B. L'envoi des articles ne s'effectue qu'après réception du montant total de la commande sur le compte bancaire ci-dessus.

Pour accord :

.....

Signature

Votre bon de commande ne pourra être traité en l'absence de signature

**Commande à adresser à : Guide fiscal du Contribuable ASBL
Rue des Colonies 18-24 boîte 4 – B-1000 Bruxelles**

guide.fiscal@unsp-finances.be - <http://www.guidefiscalduecontribuable.be> – Fax 02/217 99 71



Suite aux attentats perpétrés à Bruxelles le 22 mars, nous avons reçu diverses marques de soutien de la part de nos homologues européens que nous tenons à remercier dans ces moments difficiles.

Solidaires Douanes, organisation syndicale française, nous a transmis un courrier (disponible en intégralité sur notre site internet) dont nous avons souhaité retranscrire un passage qui nous semble plus que jamais d'actualité :

Nul pardon n'est évidemment possible face à des actes aussi barbares, lâches et nihilistes. Pour autant, il est indispensable de tenter d'en comprendre les causes pour mieux en combattre et éradiquer les funestes conséquences. Et nul doute que la misère, le malheur et la désespérance qui constituent le quotidien de tant de personnes sur cette planète en sont une des raisons majeures. Injustice, cynisme et inégalités sont les mères vénéreuses des fascismes. C'est pour cela que nos organisations syndicales, animées par la volonté de réparer les injustices et d'établir les conditions de l'égalité, sont indispensables : modestement, elles constituent une tentative de solution et permettent au moins un espoir. En ces circonstances terribles, c'est à celui-ci qu'il nous faut nous raccrocher et aviver la flamme de lendemains meilleurs.

Puisse la flamme de lendemains meilleurs s'aviver, en effet.

Par ailleurs, l'Europe a également subi une deuxième onde de choc via les révélations liées aux désormais célèbres *Panama Papers*.

Suite à ces révélations, la CESI, Confédération européenne des Syndicats indépendants, a transmis le 5 avril 2016 un courrier au Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Dans ce courrier, plusieurs propositions, également citées à de nombreuses reprises dans la presse, lui sont adressées.



À savoir notamment l'obligation pour les multinationales de publier des rapports d'activité détaillés pour chacun des pays dans lesquels elles sont implantées dans le monde entier, et non uniquement au sein de l'Union européenne comme cela a été suggéré. Cela permettrait d'éviter qu'elles transfèrent des fonds et simulent des activités dans des pays où elles maintiennent une implantation pour des raisons purement fiscales, alors qu'elles n'y exercent aucune activité réelle.

Ensuite, ce projet de publication de rapport d'activités par pays ne vise que les multinationales qui font apparaître un chiffre d'affaires de 750 millions d'euros, sur base consolidée. Ce critère permettrait d'exclure entre 85 et 90 % des multinationales. Afin d'englober un maximum d'entre elles dans l'obligation de publication de tels rapports, la CESI enjoint la Commission d'abaisser ce seuil à 40 millions d'euros de chiffre d'affaires afin d'empêcher de nombreuses sociétés d'échapper à la publication de ce rapport.

Enfin, les éléments révélés devraient permettre de vérifier si les taxes ont bel et bien été payées là où les profits ont été générés. La proposition actuelle de la Commission ne prend pas en considération de nombreux éléments tels que les avoirs, les ventes, et une liste complète des filiales, telles que cela a été développé par l'OCDE via le BEPS Action 13 (*Base Erosion and Profit Shifting Project*) qui vise à réguler les prix de transferts, ainsi que dans la Directive du Parlement européen sur les Droits des Actionnaires.

La CESI insiste sur le fait que la Commission s'est toujours positionnée comme garante de la lutte pour la transparence et contre l'évasion fiscale. Compte tenu des révélations récentes, qui viennent s'ajouter aux différents scandales de ces dernières années, il est crucial que la Commission saisisse cette opportunité pour restaurer la confiance des citoyens européens en nos systèmes fiscaux, et qu'elle prenne des mesures concrètes pour combattre les inégalités flagrantes aussi bien chez nous que dans les pays en voie de développement.

Parce que nos valeurs sont immortelles...

Novembre 2015. Le soleil est pourtant déjà couché depuis longtemps quand un voile noir assombrit le ciel au-dessus de la Ville Lumière. Le voile de la barbarie et du sang.

Mars 2016. Le jour vient à peine de se lever, et le même voile assombrit le ciel au-dessus de Bruxelles.

Cette fois, ce ne sont plus les habitants d'un lointain pays d'Afrique ou du Moyen-Orient qui sont les victimes du terrorisme. Ce ne sont même plus les habitants du pays voisin. Non, ce sont mes compatriotes, mes collègues, mes amis, ce sont les habitants de ce plat pays qui est le mien, comme disait le grand Jacques. C'est ma Belgique à moi qui est touchée en plein cœur !

Face à l'horreur, face à la proximité de ces attentats qui les rendait si réels, les mots m'ont manqué... Moi qui ai d'habitude la plume facile, j'ai été incapable de coucher par écrit ces mots qui tourbillonnaient dans ma tête après le drame. Tous me semblaient si vains, si dérisoires... Comme si je n'avais d'autre feuille pour écrire que le sol de mon pays, taché du sang de ses habitants...

Jour après jour s'imposait seulement un silence de plomb, mélange de stupéfaction, de tristesse et de colère.

Un silence lourd, suffocant, mais un silence indispensable.

Indispensable pour éviter, tout d'abord, de faire le jeu des extrémistes de tous poils et de parler trop vite, sous l'emprise de cette colère qui nous envahissait tous et qui aurait pu nous faire hurler notre haine des étrangers, des barbus, des voilés.

Indispensable aussi pour encaisser ce nouveau coup qui vient de nous être porté.

Un silence indispensable donc, mais qu'il fallait malgré tout réussir à briser. Pour ne pas laisser le champ libre à ceux qui se cachent derrière ces attentats. Pour éviter qu'ils ne considèrent notre silence comme un signe de peur, un signe que nous leur cédon du terrain. Pour réaffirmer ensuite notre confiance en l'autre, quelle que soit sa couleur de peau, quelles que soient sa langue ou encore ses croyances.

Comme à Paris le soir du 13 novembre 2015, nous nous sommes couchés groggy à Bruxelles le soir du 22 mars.

Comme à Paris le 14 novembre, nous nous sommes réveillés le lendemain le cœur meurtri, un goût de cendre dans la bouche, avec l'envie de vomir face à l'horreur. Probablement aussi avec l'envie de nous replier un peu plus sur nous-mêmes, de nous protéger, nous et tous ceux qui nous sont chers, de ces « autres » si menaçants, si différents.

Depuis Paris, depuis Bruxelles, c'est aussi un peu plus déterminés que la veille à défendre ce en quoi nous croyons que nous nous réveillons chaque matin.

Ces valeurs qui fondent ce que nous sommes au plus profond de nous, les terroristes croient à chaque fois les faire vaciller en nous frappant comme ils le font. Ils oublient, les cons, que si on peut tuer un homme, on ne peut pas tuer ses idées. Malgré les morts, les blessés, malgré l'horreur, la peur, ils ne parviennent à chaque fois qu'à nous rendre ces idées de liberté, de tolérance et d'amour plus précieuses.

Nos yeux sont encore pleins de larmes, mais c'est confiants en un avenir meilleur, où chacun, dans un esprit de tolérance et d'ouverture, aura sa place, que nous allons continuer à vivre.

Jamais cette envie de protéger ce en quoi nous croyons et la solidarité nécessaire pour y parvenir n'auront été aussi fortes qu'au lendemain des attentats.

Messieurs les terroristes, vous ne le savez peut-être pas, mais votre combat, vous l'avez déjà perdu.

Nous ne nous enfuirons pas en courant.

Nous ne baisserons pas les bras face à votre folie meurtrière.

Nous ne permettrons pas à la barbarie de triompher.

Nous ne céderons pas.

Jamais.

